

VOIE GÉNÉRALE

2^{DE}

1^{RE}

1^{LE}

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

ENSEIGNEMENT

SPÉCIALITÉ

THÈME 3 – ÉTUDIER LES DIVISIONS POLITIQUES DU MONDE : LES FRONTIÈRES (24-25 HEURES)

SOMMAIRE

<i>Programme</i>	2
Thème 3 : Étudier les divisions politiques du monde : les frontières (24-25 heures)	2
<i>Sens général du thème en classe de première</i>	3
Explication du préambule du thème	3
Explication de la structure générale du thème	3
Problématique générale du thème	4
<i>Orientations pour la mise en œuvre du thème</i>	4
Orientations pour la mise en œuvre de l'introduction	4
Orientations pour la mise en œuvre des axes	6
Orientations pour la mise en œuvre de l'objet de travail conclusif	18
<i>Les ressources</i>	21
<i>Les pièges à éviter</i>	23

Programme

Thème 3 : Étudier les divisions politiques du monde : les frontières (24-25 heures)

Ce thème a pour objectif de faire comprendre aux élèves ce que sont les frontières politiques : leurs formes, leurs dynamiques, les enjeux internes et externes qui leur sont associés. Les élèves doivent percevoir que les frontières sont des zones de séparation et de contact, qu'elles sont ouvertes ou fermées, matérialisées ou non.

Les deux axes visent à :

- expliciter pourquoi les acteurs tracent des frontières et quelles conséquences ont leurs actions ;
- montrer les affrontements, débats et négociations liés aux frontières.

Introduction : les frontières dans le monde d'aujourd'hui. <ul style="list-style-type: none"> • Des frontières de plus en plus nombreuses. • Des frontières plus ou moins marquées. • Frontières et ouverture : affirmation d'espaces transfrontaliers. 	
Axe 1 Tracer des frontières, approche géopolitique	Jalons <ul style="list-style-type: none"> • Pour se protéger : Le limes rhénan. • Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique. • Pour séparer deux systèmes politiques : la frontière entre les deux Corée.
Axe 2 Les frontières en débat	Jalons <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître la frontière : la frontière germano-polonaise de 1939 à 1990, entre guerre et diplomatie. • Dépasser les frontières : le droit de la mer (identique sur l'ensemble des mers et des océans, indépendamment des frontières).
Objet de travail conclusif Les frontières internes et externes de l'Union européenne	Jalons <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux de Schengen et du contrôle aux frontières : venir en Europe, passer la frontière. • Les frontières d'un État adhérent. • Les espaces transfrontaliers intra-européens : passer et dépasser la frontière au quotidien.

Sens général du thème en classe de première

Explicitation du préambule du thème

On peut envisager un traitement du thème en **24 à 25 heures** (évaluation comprise).

La spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques adopte une approche pluridisciplinaire, dont l'objectif est d'apporter aux élèves des clés de compréhension du monde en analysant des objets d'étude contemporains.

L'étude des divisions politiques du monde se prête à cet enseignement pluridisciplinaire. En effet, la genèse de frontières issues de la division politique du monde résulte d'un processus historique de rapport de forces entre États qui engendre des recompositions spatiales avec des conséquences sur les relations internationales. Ce thème permet donc d'articuler une réflexion intégrant l'histoire, la géographie, la géopolitique et les sciences politiques. Cette dernière discipline est traitée en enseignement de spécialité sous l'angle des relations internationales.

Les divisions politiques du monde se concrétisent par le tracé de frontières comprises ici comme « l'enveloppe extérieure du territoire d'un État »¹. Les frontières marquent la limite spatiale de la souveraineté politique des États ; leur reconnaissance légitime au niveau international l'existence même des États. Afin de cadrer le champ d'investigation du thème 3, on ne retient pas ici les autres acceptions du terme frontière, que l'on trouverait par exemple dans la notion anglo-saxonne de *frontier*, ou front pionnier. Le front pionnier, espace mouvant et évolutif, n'est ainsi pas à aborder dans ce thème car il relève souvent de logiques intra-étatiques. La division politique du monde est comprise dans ce thème comme une séparation dans l'espace des souverainetés politiques.

Ce thème des frontières permet donc d'approfondir le thème 3 de géographie de seconde générale et technologique portant sur « Des mobilités généralisés », en étudiant notamment les freins et facilitateurs de ces mobilités. En effet, l'enseignement de spécialité constitue « à la fois une ouverture sur des objets peu explorés dans la scolarité des élèves et un approfondissement de l'enseignement du tronc commun d'histoire-géographie ».

Le programme de l'enseignement de spécialité de première vise également à l'acquisition de notions centrales de chaque discipline qui sont approfondies, notamment dans les thèmes 1 et 2 de la classe terminale. En lien avec le thème 2 de spécialité « Analyser les dynamiques des puissances internationales », on s'intéresse ici aux rivalités de pouvoir entre États, à leur évolution, et à l'impact du processus de mondialisation sur les limites spatiales de la souveraineté des États.

Explicitation de la structure générale du thème

Si les frontières ont connu des formes et des fonctions mouvantes, on observe une tension actuelle entre leur effacement relatif dans le processus de mondialisation et leur multiplication accompagnée partiellement d'un durcissement dans le cadre d'une résurgence des sentiments nationaux. [introduction]

Afin de prendre du recul et d'avoir une distance critique vis-à-vis des débats contemporains sur les frontières, il convient de commencer leur étude en portant un regard historique sur les différentes fonctions que les États assignent aux frontières lorsqu'ils les établissent.

Retrouvez éducol sur



1. Moullié F. (dir.), 2017, *Frontières*, Presses universitaires de Bordeaux.

En raison des contextes politiques et historiques extrêmement différents, une comparaison entre les types de frontières des trois jalons n'est pas attendue ici. Le cas du *limes* rhénan souligne ainsi certaines formes et fonctions d'une frontière dès l'Antiquité. Cette zone marque la limite entre l'empire romain et d'autres peuples qu'il considère comme barbares, matérialisée de façon discontinue par des fortifications. Elle constitue un espace de protection. La conférence de Berlin éclaire sur les enjeux du tracé des frontières pour délimiter des territoires et leur conséquence pour les États et les populations en Afrique. Enfin, la frontière entre les deux Corée constitue un cas emblématique d'une zone de séparation fermée et matérialisée, malgré certains points de contact. [Axe 1]

Les formes et fonctions des frontières font débat, comme en témoigne le cas de la frontière germano-polonaise de 1939 à 1990, source d'affrontement pendant la Seconde Guerre mondiale puis objet de débat et négociation diplomatique pendant la guerre froide, avec des conséquences importantes pour les populations concernées, polonaises et allemandes. Une confrontation armée n'est pas toujours à l'origine des limites de souveraineté fixées par les États, comme le souligne le droit de la mer. Il a été élaboré pour répondre aux enjeux de répartition des ressources, de libre navigation et de sécurité des États côtiers par des négociations. Les zones définies par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM ou Convention de Montego Bay) ne constituent pas des frontières *stricto sensu*. Les États renoncent en effet à exercer une souveraineté politique complète sur des espaces où sont créés des instruments adaptés au milieu comme la libre-circulation, le passage inoffensif, une souveraineté limitée au champ économique. Les limites des eaux territoriales et des zones économiques exclusives (ZEE), issues de négociations et de débats, constituent ainsi un exemple de dépassement des frontières et d'atténuation des divisions politiques du monde sur les mers et océans. [Axe 2]

L'étude des frontières internes et externes de l'Union européenne vise à appliquer les connaissances développées dans l'introduction et les deux premiers axes. Dès lors, les élèves mobilisent des notions d'effacement relatif des frontières internes de l'Union européenne, zones de contact et d'ouverture, malgré un certain rétablissement de contrôles aux frontières. Les frontières extérieures de l'Union européenne se révèlent filtrantes et leur fonction de protection fait débat. Le cas des frontières d'un État adhérent permet de souligner la matérialisation ou non d'une frontière et d'élargir le cas de la frontière germano-polonaise. Enfin, l'étude d'espaces transfrontaliers intra-européens souligne les conséquences de l'ouverture et du dépassement des frontières intra-européennes. [Objet de travail conclusif].

Problématique générale du thème

Les frontières entre les États : quels sont les enjeux géopolitiques, formes et fonctions de ces divisions politiques du monde ?

Orientations pour la mise en œuvre du thème

Orientations pour la mise en œuvre de l'introduction

Articulation et sens général de l'introduction

Articulation de l'introduction avec le thème

L'objectif de l'introduction est d'amener les élèves à saisir les enjeux principaux du sujet de manière contemporaine, en s'appuyant sur l'étude d'exemples spatialisés plus ou moins détaillés, au choix du professeur. L'introduction constitue la première étape de la réflexion avant d'adopter une approche historique du thème dans le premier axe afin d'identifier les

différentes finalités de la frontière politique, puis de soulever des débats posés par le thème dans le deuxième axe et finalement d'appliquer l'ensemble des connaissances acquises à l'objet de travail conclusif.

Sens général de l'introduction

La fragmentation politique du monde se traduit par une multiplication des frontières liée à un nombre croissant d'États sur la planète. En fonction des relations et des rivalités de pouvoir entre États, ces frontières peuvent remplir des fonctions différenciées, plus ou moins marquées : filtres, barrières ou charnières en tant qu'espaces de contact et de transition. Les espaces transfrontaliers constituent des exemples de zones charnières entre États à une échelle locale, qui pourraient à terme atténuer la division politique du monde.

Éléments fondamentaux des items de l'introduction

L'introduction peut être envisagée comme un rapide tour d'horizon du thème avant l'étude plus approfondie des axes ou bien comme une mise en perspective plus approfondie des enjeux du thème à travers différents items. La présentation ci-dessous des éléments fondamentaux des items s'inscrit dans cette deuxième option.

Des frontières de plus en plus nombreuses

En s'appuyant notamment sur l'étude de planisphères à différentes périodes depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le professeur montrera la frontiérisation du monde, entendue comme une inflation du nombre de frontières². Différents facteurs de cette fragmentation de l'espace politique mondial seront présentés : conséquences de la Seconde Guerre mondiale, décolonisation, disparition du bloc de l'Est, réactivation de nationalismes plus anciens.

En mobilisant utilement le changement d'échelle, les élèves peuvent étudier l'apparition de frontières dans un espace spécifique, à une échelle continentale ou sous-continentale comme par exemple l'Asie centrale ou l'Europe centrale et orientale. Ce dernier exemple illustre à la fois les conséquences de la fin de l'URSS et de la résurgence des sentiments nationaux dans les Balkans depuis les années 1990. L'adhésion à l'espace Schengen de plusieurs États d'Europe centrale et orientale tend à l'effacement de ces nouvelles frontières alors qu'à l'inverse, les frontières avec la Russie ou la Biélorussie se renforcent.

Des frontières plus ou moins marquées

La mondialisation, en tant que processus d'interdépendance renforcée de tous les espaces mondiaux par une intensification des échanges, a tendance à accroître la fonction de filtre des frontières. En effet, les échanges généralisés se traduisent par trois types de flux : matériels, immatériels et de personnes. Or, on observe un effacement relatif de certaines frontières pour des flux matériels (marchandises et matières premières) et immatériels (capitaux et informations) tout en constatant un franchissement plus difficile pour certains flux de personnes (migrants). L'exemple de la frontière entre les États-Unis et le Canada illustre ainsi la circulation facilitée des flux matériels et immatériels et le renforcement des contrôles sur les personnes (malgré le dispositif filtrant *smart border*) dans le cadre de la lutte anti-terroriste états-unienne.

Il existe également une tendance à une matérialisation renforcée des frontières, avec la multiplication de murs ou clôtures qui servent de barrières. Les raisons de ce processus de retour à la frontière, ou *refrontiérisation*³, sont étudiées avec des exemples concrets et localisés. Les exemples, au choix du professeur, peuvent s'appuyer notamment sur les frontières États-Unis/Mexique, Israël/Palestine ou Inde/Bangladesh.

2. Foucher M., 2016, *Le Retour des frontières*, CNRS éditions.

3. Andreas P., Biersteker T., 2003, *The Rebordering of North America: Integration and Exclusion in a New Security Context*, New York/Londres, Routledge.

À l'inverse, certaines infrastructures matérialisent le rapprochement entre États comme le pont sur l'Oyapock entre la Guyane française et le Brésil, voire l'effacement d'anciennes frontières politiques par le pont de 55 kilomètres entre Hong Kong et Macao ouvert en 2018.

Frontières et ouverture : affirmation d'espaces transfrontaliers

Enfin, les frontières peuvent également servir de charnières entre États voisins aux relations apaisées, où les échanges se multiplient de part et d'autre de la frontière. Il s'agit alors d'espaces de contacts et de transition entre des territoires de souveraineté différente, qui se caractérisent par exemple par des différentiels en termes de coûts, d'opportunités économiques ou d'offres. Les différentiels entre les pays sont exploités par les acteurs géographiques, habitants et entreprises. Ceci renforce des échanges structurés et durables s'effectuant sur de courtes distances de part et d'autre de la frontière, ce qui les distingue des échanges transnationaux. Les liens l'emportent ainsi sur la séparation. Les flux transfrontaliers entraînent alors une intégration fonctionnelle entre les espaces nationaux que la frontière délimitait jusqu'à alors, comme entre la Suisse et la France ou entre l'Allemagne et la Pologne. La frontière devient le centre d'un espace transfrontalier. Cet espace nouveau peut alors représenter pour des acteurs comme l'Union européenne la première étape vers une intégration institutionnelle et une gouvernance transnationale.

Orientations pour la mise en œuvre des axes

Articulation de chaque axe avec le thème

Axe 1 – Tracer les frontières, approche géopolitique

L'axe 1, dont le professeur peut traiter les trois jalons dans l'ordre de son choix, propose une mise en perspective historique et géopolitique des motifs à l'origine de l'établissement des frontières politiques ainsi que de leurs fonctions plurielles. Il s'agit de montrer que toute frontière est la traduction d'un choix politique et que son tracé relève des enjeux sous-tendant cette décision. Trois frontières ont été retenues afin de saisir les rôles qu'elles jouent, dans des contextes géopolitiques singuliers, dans les divisions politiques du monde comme dans les processus d'affirmation des souverainetés étatiques. Par une approche pluridisciplinaire, la question des usages des frontières politiques peut être associée à l'analyse de leur matérialité géographique (entre continuités et discontinuités) et de leurs degrés variables de porosité.

Problématique de l'axe 1

Quels sont les finalités et les usages des frontières politiques ?

Axe 2 - Les frontières en débat

Le fait de tracer des frontières, en fonction des formes et des fonctions qu'on leur assigne, a des implications géopolitiques [axe 1]. L'objectif de cet axe 2 est de présenter les débats que soulèvent certaines frontières, qu'elles soient disputées et négociées ou qu'elles fassent l'objet d'une concertation à une échelle mondiale.

Les formes et les fonctions des divisions politiques du monde suscitent des débats. Le cas de la frontière germano-polonaise, entre dispute et négociation, souligne le potentiel conflictuel de la frontière, qui peut aller jusqu'à l'affrontement militaire. Or, le droit de la mer propose un dépassement des frontières par la concertation et la négociation. Si des disputes sur le tracé de ces limites existent, elles n'ont pas jusqu'à présent débouché sur des conflits armés.

Problématique de l'axe 2

Comment se manifestent les débats sur les divisions politiques du monde, entre disputes, négociations et concertations ?

Articulation des jalons et de l'axe

Axe 1 – Le traitement de l'axe 1 se réalise à partir de l'étude des trois jalons

L'axe 1 s'articule autour de trois exemples dont il serait inadéquat d'élaborer une approche comparative car ils s'inscrivent dans des contextes historiques particuliers. L'enjeu est de réfléchir aux différents types de frontières politiques et à leurs logiques de fonctionnement. Le rôle joué par les différents acteurs à l'origine du tracé des frontières comme de leurs usages constitue un point d'éclairage essentiel pour saisir l'objet d'étude.

- Jalon – Pour se protéger : le *limes* rhénan
Le jalon sur le *limes* rhénan pose la question de la construction de la limite étatique et de sa logique de défense et de démarcation politiques dans le contexte de l'empire romain (du I^{er} siècle avant J.C. au III^e siècle après J.C. ; on peut retenir la date de 260 après J.C. lorsque les Romains sont chassés par les Germains de la rive droite du Rhin). Il permet de comprendre la double fonction de protection et de contrôle de l'intégrité des territoires sous autorité romaine, qui est le résultat direct des choix stratégiques de Rome. Sa forme comme son degré de perméabilité évoluent selon le degré de danger d'infiltrations ou d'invasions par ceux que les Romains appellent barbares.
- Jalon – Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique
Pour ce jalon, il est question de réfléchir à la fonction de la frontière comme instrument de construction d'entités politiques dans le contexte de la conquête, puis de l'administration, des territoires en Afrique par les puissances européennes concurrentes. Fruit d'un traité, le tracé de ces frontières légitime une projection de souveraineté. Il délimite l'organisation spatiale du pouvoir et des sphères d'influence des puissances impériales à la fin du XIX^e siècle.
- Jalon – Pour séparer deux systèmes politiques : la frontière entre les deux Corée
L'objectif de ce jalon est de traiter la frontière fermée et militarisée qui vise à séparer deux modèles politiques antagonistes. L'existence de ce tracé, dont l'objectif est l'herméticité, est à analyser comme le résultat conjoint du rôle structurant de forces extérieures et de logiques internes au territoire coréen. L'évolution des tensions géopolitiques locales et internationales conditionnent le fonctionnement de la frontière ainsi que les possibles zones de rencontres sous haute surveillance.

Les objets d'étude invitent particulièrement à interroger les implications géopolitiques actuelles à différentes échelles (locale, régionale et internationale) ainsi que les permanences et/ou les réajustements du fonctionnement comme des usages politiques des frontières par les acteurs en jeu.

Axe 2 - Le traitement de l'axe 2 se réalise à partir de l'étude des deux jalons.

- Jalon – Reconnaître la frontière : la frontière germano-polonaise de 1939 à 1990, entre guerre et diplomatie
Ce jalon a pour enjeu de comprendre comment et pourquoi le tracé de la frontière germano-polonaise est en débat de 1939 à 1990, un débat marqué par l'instabilité, la conflictualité et la négociation. Oscillant entre guerre et diplomatie, le processus de fixation de cette frontière éclaire le difficile parcours historique et géopolitique vers la reconnaissance du tracé de la frontière, non seulement par les deux parties directement concernées (Allemagne et Pologne), mais aussi par la communauté internationale.
- Jalon - Dépasser les frontières : le droit de la mer (identique sur l'ensemble des mers et des océans, indépendamment des frontières)
Le jalon vise à analyser comment, dans le milieu bien spécifique des mers et océans, le droit international peut chercher à dépasser les frontières en proposant une autre division

politique du monde qui se construit sur des fondements différents de ceux des frontières terrestres. Les formes originales de délimitations juridiques que prévoit le droit de la mer garantissent la libre navigation en mer, au-delà des divisions politiques du monde. Pourtant, des différends continuent à exister concernant la souveraineté économique et la protection environnementale pour les États côtiers dans leur zone économique exclusive. Or, la délimitation exacte des ZEE fait l'objet de débats entre États, en raison de leur importance géopolitique. La concertation internationale n'empêche donc pas la persistance de disputes ou négociations sur l'application du droit de la mer à un niveau régional ou local.

Les éléments fondamentaux des jalons

Jalon – Pour se protéger : le *limes* rhénan

Problématique du jalon

Comment fonctionne le *limes* rhénan, coupure géopolitique décidée et construite par Rome pour protéger le monde romain des peuples non-romanisés ?

Ce jalon a pour objectif de réfléchir aux formes et fonctions que prennent les divisions politiques à l'époque antique et plus particulièrement à la manière dont l'empire romain construit sa ligne défensive contre le monde non romanisé. En effet, les professeurs sont invités à traiter exclusivement cette fonction défensive du *limes*. Il n'est nullement attendu de le traiter comme zone de contacts et d'échanges : cet aspect ne doit être que mentionné, et n'est pas l'objet de l'étude. En insistant sur l'enjeu de la protection, il s'agit donc d'étudier la particularité du *limes* rhénan, singulière limite fonctionnelle et visuelle. Protection du monde romain, il prend la forme d'une ligne discontinue constituée de forts militaires organisés en réseaux. Ce tracé qui évolue, dans sa matérialité comme dans ses usages, doit être appréhendé comme une délimitation décidée par Rome pour préserver l'empire romain des incursions barbares.

Les vestiges archéologiques témoignent de l'existence, le long du Rhin (et jusqu'au Danube), d'un ensemble architectural, le *limes*, correspondant au système défensif de l'empire romain contre les Germains. Le terme de *limes* désigne, dans son acception générale, l'ensemble des limites de l'empire romain ainsi que ses aménagements. Il est question, avec les élèves, d'en saisir les fonctions, notamment protectrices. En effet, cette ceinture défensive, qui connaît son point culminant au II^e siècle après J.C., correspond à un système frontalier et militaire. Sur une longueur de 550 kilomètres (au II^e siècle après J.C), elle est composée de levées de terres, de fossés, de fortins, de tours de guets, de palissades, de champs cultivés pour ravitailler les camps de légions en place. Au cœur de la stratégie militaire et géopolitique de Rome, il convient de penser, dans la configuration de ce système défensif, la représentation et l'utilisation du Rhin (en tant que voie de circulation nord-sud). Il est conseillé d'inviter les élèves à identifier les éléments clés de cet ensemble architectural unique au service de l'affirmation de l'empire. À cet égard, il est possible de montrer que ce complexe témoigne du développement de l'architecture militaire romaine et de la connaissance fine de la topographie des territoires limitrophes du Rhin.

Les professeurs peuvent ainsi réfléchir avec les élèves sur le *limes* rhénan comme zone frontalière caractérisée par le fait que la limite territoriale se double d'une limite politique. Il est donc nécessaire d'insister sur l'imbrication entre la politique défensive, la volonté de protéger et la construction d'un signe de puissance, et de rappeler, en amont, qu'avant de

Retrouvez éducol sur



constituer une ligne fortifiée fixe, le *limes* fut une « ligne nomade », c'est-à-dire un point de départ pour la conquête romaine. Cette étude conduit à souligner un paradoxe qui sous-tend l'existence même de cette frontière. L'empire romain se fonde en effet sur le projet de domination universelle de Rome et de construction d'un État-monde. De fait, la protection de l'empire est corrélée à sa vocation d'expansion. Le *limes* permet le contrôle des déplacements dans les marges de l'empire, c'est-à-dire dans les confins extérieurs, ici sur le *limes* de la Germanie Supérieure et de la Rhétie. Fixer les limites de la réalité de la conquête romaine par une ligne de contrôle militaire, fonctionnant comme « horizon défensif », sert la politique de puissance de Rome face auxdits *barbares*. Le *limes* est le fruit d'une stratégie romaine et il vise à séparer les Romains des non-Romains.

Il est possible de faire travailler les élèves sur la valeur historique et patrimoniale de cette frontière en mobilisant les capacités « **analyser, interroger, adopter une démarche réflexive** ». Inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO, le *limes* romain fait l'objet de recherches archéologiques et de politiques de valorisation. En croisant les documents mis à disposition par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture et à partir de recherches personnelles, les élèves peuvent être invités à préparer un exposé oral sur les politiques de valorisation des vestiges de ce *limes*, véritable patrimoine historique. À partir d'une fiche de synthèse, il peut leur être demandé :

- de réfléchir aux éléments qui sont mis en avant pour son classement et à la particularité de ce monument historique (dans le paysage) qui compte parmi les plus étendus en Europe.
- de penser, en résonances avec le chapitre introductif, l'écriture de l'histoire et la place de la trace au cœur de la reconstitution du passé et de la compréhension des sociétés du passé.

Le site de l'Unesco, dans la liste du patrimoine mondial de l'humanité, met à disposition de nombreuses informations à ce sujet⁴.

Jalon - Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique

Problématique du jalon

Comment, dans le contexte de la conquête coloniale en Afrique, le tracé des frontières a-t-il précédé la construction d'entités territoriales et politiques effectives et concurrentes ?

Ce jalon invite à réfléchir au tracé des frontières africaines dans le contexte de la constitution de puissances coloniales. Il ne s'agit pas de reconstruire l'histoire de la « course aux clochers » mais bien de réfléchir à l'usage des frontières par les puissances européennes afin de délimiter les territoires de leurs souverainetés politiques sur le sol africain à conquérir et à administrer.

Il est recommandé de centrer l'étude sur la question des négociations relatives au tracé des frontières visant à éviter les différends entre les puissances européennes et à maintenir militairement la domination coloniale en Afrique. À ce titre, il convient de rappeler que si la conférence de Berlin (organisée du 15 novembre 1884 au 26 février 1885) est devenue le symbole du « partage de l'Afrique », elle avait en réalité pour objectif d'encadrer la présence européenne sur le sol africain afin d'éviter les conflits lors de la prise de possession de nouveaux territoires et de répartir les zones d'intervention militaire respectives. L'« Acte général » peut faire l'objet d'une analyse visant à identifier les enjeux (économiques, politiques et moraux) qui ont sous-tendu la justification de la colonisation

Retrouvez éducol sur



4. https://whc.unesco.org/fr/list/?search=limes&id_states=de

et qui ont défini ses règles. Cela conduit alors d'une part à montrer que le processus relatif au tracé des frontières s'est effectué, lui, dans le cadre d'accords bilatéraux entre les différents acteurs en jeu et, d'autre part, à rappeler que la fixation de ces frontières a constitué un instrument de création de territoires coloniaux souverains et de sphères d'influence des empires de conquête. Ces frontières doivent ainsi être analysées comme le résultat d'un rapport de forces politiques entre les puissances européennes.

Parmi les « traceurs historiques », la France et le Royaume-Uni peuvent faire l'objet d'éclairages précis. De fait, ces acteurs principaux signent 249 traités frontaliers pour l'Afrique occidentale entre 1882 et 1905. Au cœur de la signature des accords fixant la localisation des frontières, issus des cabinets diplomatiques, se jouent les rapports de forces politiques et les conflits d'intérêts entre les puissances politiques européennes qui peuvent donner lieu à des mises en perspective géopolitiques ponctuelles. La presse de l'époque (comme *L'Illustration*) diffuse l'idée que les principales puissances coloniales (France, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Portugal, Empire ottoman, Italie et Espagne) se partagent, par le tracé des frontières, les territoires de l'Afrique. À ce titre, il est intéressant de travailler sur les discours qui construisent, au moment où la colonisation n'est pas pleinement effective, cette représentation du « partage de l'Afrique ».

L'étude du tracé des frontières doit conduire à déconstruire leur supposé caractère artificiel et arbitraire. Il est possible de faire travailler les élèves sur la cartographie avec pour objectif de travailler la capacité à « **analyser, interroger, adopter une démarche réflexive** ». Parmi les possibilités de travail offertes, deux sont proposées :

- le professeur peut fonder son étude sur des supports cartographiques afin de montrer, d'une part, le rôle joué par la cartographie dans le processus complexe du tracé des frontières, et d'autre part, d'identifier les différents supports sur lesquels ont été fixées les frontières coloniales (hydrographiques, lacustres, astronomiques et mathématiques, ethnico-linguistiques...) et leur portée. En effet, les cartes disponibles ont non seulement guidé le travail de fixation des frontières mais elles ont également servi d'argumentaire aux diplomates en compétition. Par ailleurs, il peut être intéressant d'analyser, avec les élèves, le sens de l'expression « frontières de papier » qui renvoie aux frontières dessinées, par les chancelleries européennes, sur des cartes d'état-major parfois imprécises qui expliquent la nature géométrique de ces frontières (par exemple, les frontières de la Guinée équatoriale, un « stéréotype de frontière de chancellerie ») ;
- le professeur peut inciter les élèves à confronter les éléments de réflexion posés durant le cours aux supports cartographiques contemporains des événements afin d'en saisir la portée historique et géopolitique. À partir de la comparaison entre deux cartes (carte des relevés topographiques de l'époque, puis celle de la transposition des frontières dessinées à Berlin), il peut être demandé aux élèves de montrer l'apport de ces documents pour écrire ce qui a prévalu à la fixation du tracé des frontières africaines.

La base de données cartographiques de la Bibliothèque Nationale de France (« Cartes et plans », *Gallica*) peut servir d'outil de sélection des documents cartographiques.

Jalon - Pour séparer deux espaces politiques : la frontière entre les deux Corée

Problématique du jalon

Comment fonctionne et se matérialise la frontière intercoréenne dont l'enjeu est de séparer physiquement et idéologiquement deux entités politiques totalement antagonistes ?

Retrouvez éducol sur



Le territoire coréen séparant la République populaire démocratique de Corée au nord (RPDC) et la République de Corée au sud constitue un cas inédit de frontière issue d'un conflit conclu par un armistice mais dont les deux parties, en l'absence de signature de traité de paix, demeurent *de facto* en état de guerre. Matérialisée par un mur, cette barrière frontalière, qui se veut hermétique, sert de ligne de séparation stricte, et sous contrôle militaire, de deux entités politiques opposées idéologiquement.

Afin de saisir la singularité du cas coréen, il est nécessaire d'étudier les caractéristiques de la zone dite « démilitarisée » (*DeMilitarized Zone* ou *DMZ*). Cette zone encadre une ligne de démarcation militaire (*MDL*) fixée aux alentours du 38^e parallèle, où s'était stabilisé le front de la guerre de Corée (1950-1953). Il s'agit donc d'étudier la façon dont une ligne correspondant au cessez-le-feu est transformée en frontière politique. À cet égard, il est attendu de privilégier la description et l'analyse de sa matérialité et de sa logique de fonctionnement afin d'insister sur la volonté de bâtir un cordon « sanitaire » hermétiquement clos. Il faut ainsi rappeler qu'il s'agit d'une frontière fortifiée de 248 kilomètres allant de la mer Jaune à la mer du Japon qui a été ceinturée, depuis sa création, par des clôtures électroniques, des miradors, des champs de mines, des points de contrôle et d'observation, des tranchées. Il serait intéressant d'identifier les évolutions en termes d'ajustement et de perfectionnement de ce système frontalier défensif en résonance avec le contexte politique régional et international. Il s'agirait de réfléchir, à partir de supports cartographiques, à ce « paysage géomilitaire » qui, sur une largeur de 4 kilomètres (2 kilomètres de chaque côté de la ligne de séparation), est fermé par un double mur de 3 à 4 mètres de haut surmonté par des barbelés et surveillé par des patrouilles militaires en le plaçant dans la perspective géopolitique de l'axe. De plus, il est essentiel de présenter le dispositif spatial de séparation, avec notamment la mise en place d'une zone de contrôle des civils (*civilian control line*) d'une largeur de 5 à 20 kilomètres qui sert de zone tampon supplémentaire (contrôle de la circulation et des activités). La zone dite « démilitarisée » doit être analysée comme une zone où la présence humaine est extrêmement réduite, où les armes lourdes sont interdites. Au cœur, la « zone de sécurité conjointe » (*JZA*), sur le site de l'ancien village de Panmunjon, identifiée par les baraquements de couleur bleue des Nations unies. Unique point de passage sur lequel se font face les militaires nord et sud-coréens, ce territoire emblématique et médiatisé est le lieu des rencontres diplomatiques sous contrôle onusien. Ces éléments doivent conduire les élèves à saisir le caractère inédit de cette zone qui, avec la multiplicité des lignes comme des zones, recherche une stricte et absolue séparation.

L'étude de la frontière intercoréenne permet de proposer un rapide éclairage historique sur le tracé d'une frontière imposée, en temps de guerre (avec le rôle structurant de la guerre froide), par des forces extérieures (États-Unis, Union soviétique et Chine) conduisant à la création de deux États séparés et de deux entités territoriales. De son caractère de démarcation provisoire et poreuse à sa fixation et fermeture comme frontière, il convient de rappeler rapidement trois temps clés : 1945, 1948, 1953. Cela permettra d'analyser la dynamique spatio-temporelle du système de division péninsulaire et de polarisation idéologique tout en mentionnant les motivations respectives des acteurs en jeu ainsi que les impacts sur la population coréenne. La singularité de cette « frontière-front » rectiligne doit pouvoir conduire à une réflexion sur la singularité de la dyade coréenne et sur l'érection d'une barrière prophylactique visant à empêcher la contamination idéologique.

Cependant, il convient d'évoquer les limites de cette herméticité. Il est à cet égard possible d'étudier, comme exemple, la particularité du paysage sonore qui résulte de la diffusion continue de discours idéologiques par-dessus le mur. L'évocation de la réception

d'ondes radiophoniques non autorisées en Corée du Nord peut également faire l'objet d'une étude. Il est recommandé de mentionner l'existence, depuis les années 2000, de zones de rencontre familiales près de la frontière nord-coréenne, notamment dans les infrastructures de la zone touristique du mont Kumgang. Organisées et orchestrées par les deux États coréens, ces rencontres (sous haute surveillance et fortement médiatisées) peuvent être appréhendées comme le symbole de cette division politique conditionnée par la frontière physique. Et de façon transversale à cette analyse, il peut être intéressant d'inviter les élèves à réfléchir au sens et à la portée du terme de « zone » employé pour qualifier le cas coréen.

Un point pourra aussi être effectué sur la frontière dans sa dimension maritime dont les limites n'ont pas été établies par l'armistice ce qui induit des tensions répétées dans la région (dans la mer Jaune du fait de la non-reconnaissance de la *Northern Limit Line* par la Corée du Nord). De plus, si la frontière est considérée comme strictement fermée, la découverte de tunnels d'infiltration (exemple de l'infiltration le 17 janvier 1968 d'un commando de la RPDC) conduit à interroger les tensions qui parcourent cette « frontière chaude », la plus militarisée au monde, et de saisir les manifestations d'une hostilité politique constante qui s'illustre par le nombre de victimes tuées dans cette zone.

Il convient d'intégrer l'étude de cette frontière aux enjeux géopolitiques actuels en prenant en compte trois échelles : locale, régionale et planétaire. Cette frontière politique intercoréenne fonctionne, par exemple, comme glacis stratégique (une zone tampon) pour la Chine, comme un instrument de stabilisation politique et militaire pour les États-Unis et comme un point d'équilibrage des forces régionales pour le Japon. Il peut être utile de montrer comment la question de la « crise nucléaire » se joue de la frontière. La possession de l'arme nucléaire par la Corée du Nord depuis 2006 (premier essai le 19 octobre) et le test nucléaire du 3 septembre 2017 sont à analyser comme des actes qui peuvent alors questionner la nature du front qui sépare les deux entités politiques, entre guerre et paix.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour travailler les capacités « **se documenter** » et « **s'exprimer à l'oral** ». Il est possible de proposer aux élèves un travail de recherche sur le site de Panmunjom au milieu de la DMZ transformé en enclave (dénommée *Joint Security Area – JSA*) et surveillé par des militaires des deux États qui se font face. En remobilisant les éléments constitutifs de la frontière intercoréenne, les élèves pourraient être invités à étudier ce territoire local comme paradigmatique des logiques de fonctionnement de cette délimitation politique inscrite au cœur d'enjeux géopolitiques internationaux (exemple de la médiatisation des visites diplomatiques d'États étrangers). Il est possible d'orienter la structure synthétique de l'exposé oral en plusieurs temps :

- une introduction rappelant la localisation du site (lieu de signature de l'armistice du 27 juillet 1953) et son rôle dans le fonctionnement de la frontière ;
- une réflexion sur la matérialité de cette frontière en s'appuyant sur des documents cartographiques, iconographiques (photographies de la proximité des soldats des deux États, de la dalle de béton, du « pont sans retour », des baraquements bleus de contrôle, des espaces de nature, de la maison de la paix...) et sonores (les chants patriotiques diffusés par les haut-parleurs). L'exposé peut donner lieu à une représentation schématique visant à expliciter les caractéristiques et le fonctionnement de la frontière intercoréenne ;
- une conclusion sur l'évolution de ce territoire sous haute tension qui s'est transformé en un lieu d'attraction touristique strictement encadrée, voire mis en scène.

Le site de l'INA propose une mise au point historique⁵.

Retrouvez éducol sur



5. <https://www.ina.fr>

Jalon – Reconnaître la frontière : la frontière germano-polonaise de 1939 à 1990, entre guerre et diplomatie

Problématique du jalon

Pour quelles raisons, comment et par qui la frontière germano-polonaise est-elle fixée et reconnue entre 1939 et 1990 ?

C'est par la signature, le 14 novembre 1990, du traité germano-polonais que la frontière entre les deux États (Allemagne et Pologne), fixée pour l'essentiel le long de la Neisse et de l'Oder, est définitivement reconnue. Ce traité de paix clôt un conflit latent entre les deux nations relatif au tracé de cette frontière longtemps demeuré provisoire et débattu – par les armes et par les négociations – depuis 1939. Il scelle, par un accord diplomatique ratifié par les deux Parlements en 1991, la fin de l'affrontement militaire et politique entre deux légitimités historiques opposées sur la question frontalière.

Avant d'identifier les modalités de transformations successives du tracé de la frontière à partir de 1939, il convient de rappeler aux élèves que ce n'est qu'à l'issue de la Première Guerre mondiale que naît la frontière germano-polonaise telle qu'elle est étudiée ici : le traité de Versailles (28 juin 1919) conduit à la réapparition d'un État polonais ce qui contraint à délimiter l'espace de sa souveraineté et donc, notamment sa frontière avec son voisin allemand. Se posent comme questions lors de ce tracé l'accès à la mer Baltique et ses implications géopolitiques, l'existence de minorités, la question de la Silésie et le statut nouveau de Dantzig qui devient une ville libre placée sous la protection de la Société des Nations. Ce tracé crée une discontinuité du territoire allemand, la Prusse orientale étant coupée du reste de l'Allemagne. Cela permet, d'emblée, d'insister sur le rôle joué par la guerre, puis par la diplomatie, dans l'histoire de la frontière germano-polonaise et sur les objets de tensions politiques et géostratégiques entre les deux États.

Le pacte germano-soviétique du 23 août 1939 comporte des protocoles secrets qui ouvrent entre autres la possibilité d'un partage de la Pologne entre les États signataires. Hitler lance l'invasion de la Pologne le 1^{er} septembre 1939, Staline le 17 septembre. La frontière germano-polonaise disparaît en même temps que la souveraineté polonaise : une partie du territoire polonais est incorporée au Reich. Après la rupture du pacte germano-soviétique en juin 1941, l'Allemagne envahit la partie occupée jusque-là par les Soviétiques, qui devient un « protectorat ».

À partir d'un corpus de cartes générales de situation mais aussi de cartes de sources allemandes ou polonaises réalisées aux périodes clés étudiées associé à d'autres documents textes ou iconographiques des mêmes périodes, les élèves peuvent travailler la capacité « analyser, interroger, adopter une démarche réflexive » en décryptant les représentations et le discours de légitimation des revendications territoriales (avec ses dimensions politique, sociale, culturelle et raciale) de chacune des parties concernées. Un travail particulier peut être conduit sur la représentation / figuration de la frontière inscrite dans le temps long avec ses peurs et ses imaginaires liés à la représentation de l'autre – voisin et / ou ennemi. La dimension d'analyse critique appliquée à l'acteur considéré est à développer.

Un éclairage sur le travail diplomatique engagé, dès 1944, par les Alliés, à travers plusieurs conférences (Protocole de Londres le 12 septembre, Accords de Londres le 14 novembre) permet d'évaluer les rapports de force lors des négociations qui aboutissent à la fixation (en l'attente de traité de paix) du tracé de la frontière germano-polonaise sur la ligne Oder-Neisse constituée par la rivière Neisse et le fleuve Oder (article 9)

lors de la Conférence de Potsdam en août 1945. Le professeur peut faire travailler les élèves sur les cartes pour relever les mentions qui attestent du caractère provisoire de la frontière dans l'attente d'un « prochain règlement de paix » : par exemple, la Poméranie et la Silésie notées comme « territoires sous administration polonaise ». Cette limite de futures souverainetés – l'Allemagne n'existant plus en tant qu'État – est le fruit d'une négociation et est fixée par une convention internationale (URSS, États-Unis, Royaume-Uni). La convention n'est pas reconnue par les principaux intéressés : l'Allemagne et la Pologne. Cette frontière reconnue internationalement par des pays tiers a l'apparence d'une frontière « naturelle » puisqu'elle suit deux cours d'eau, mais, comme toutes les frontières, ce n'est pas la nature qui la détermine, elle résulte de choix politiques et de négociations qui dépassent largement cette question du simple choix du tracé « naturel ». Des enjeux supérieurs ont prévalu comme l'absorption de la Pologne orientale et de Königsberg par l'URSS, faisant glisser le territoire polonais de l'est vers l'ouest sur près de 200 kilomètres. Staline a réussi à conserver des acquis du pacte germano-soviétique.

Plusieurs arguments plaident contre la « frontière naturelle ». Tout d'abord, la Neisse retenue est celle de l'ouest et l'Oder n'est pas suivi jusqu'à son embouchure, puisque l'ensemble de la ville de Stettin – Szczecin est sous souveraineté polonaise. Ensuite, elle n'épouse pas davantage les réalités nationales, car de nombreux Allemands vivent à l'est de la ligne et des Polonais à l'ouest. Elle coupe enfin des villes en deux.

La restauration d'une souveraineté allemande, avec la création de la RFA (République fédérale d'Allemagne) et de la RDA (République démocratique allemande) en 1949 pose, à nouveau, la question de la reconnaissance de la frontière germano-polonaise. Les décisions sont, dans un contexte de guerre froide, diamétralement opposées. La RDA, limitrophe de la Pologne et sous influence soviétique, conclut dès le 6 juillet 1950 l'accord de Görlitz – une des villes coupées en deux par la frontière – qui reconnaît la « frontière de la paix ». Cette appellation épouse la terminologie est-allemande, de paix et d'amitié ; elle souligne également que cette limite permet la pacification des rapports germano-polonais. La RFA prend le contre-pied et ne reconnaît pas cette frontière en se référant directement à la situation d'avant 1939 (1937). Elle adopte cette position de rejet dès l'élaboration de sa Loi fondamentale qui tient lieu de constitution. Le premier Bundestag rappelle lors la déclaration solennelle de sa première réunion que le territoire à l'est de la ligne Oder-Neisse est « toujours une partie de l'Allemagne ». La RFA se tient à cette position d'une Allemagne unie qui seule peut conclure un traité incontestable en droit international sur la reconnaissance de cette frontière. Elle reconnaît cependant les « réalités existantes » en attendant le traité de paix.

L'année 1970 peut donner lieu à une étude qui invite à coupler l'évolution de la géopolitique européenne avec le rôle des acteurs politiques dans la résolution des conflits frontaliers. L'*Ostpolitik* engagée par le chancelier Willy Brandt apparaît ainsi comme un moment charnière de recherche d'un *statu quo*. Ce focus permet de souligner le rôle joué par les acteurs politiques et par les diplomates lors de la signature des traités de Moscou avec l'URSS et de Varsovie avec la Pologne qui reconnaissent la ligne Oder-Neisse comme frontière d'État et indiquent que la RFA renonce à une souveraineté allemande ultérieure sur des territoires désormais polonais. Le traité de Varsovie (7 décembre 1970) mérite une attention particulière. Il permet d'identifier la stratégie mise en œuvre pour régler les différends frontaliers sans le recours aux armes ainsi que les enjeux géopolitiques qui les sous-tendent.

Avec la réunification d'octobre 1990, la RFA étend ses institutions et son droit à la RDA et devient *de facto* frontalière avec la Pologne. Sous la pression internationale et du fait de la prise de conscience des implications de la nouvelle situation par ses dirigeants, dont le chancelier Helmut Kohl, la RFA abroge en août 1990 l'article de la Loi fondamentale qui

maintenait une souveraineté allemande à l'est de la ligne Oder-Neisse.

Le tracé définitif est acté par le traité de Moscou du 12 septembre 1990 (dit 4+2), signé par les quatre puissances (États-Unis, URSS, Royaume-Uni et France) ainsi que les deux républiques allemandes. Il règle « définitivement dans les termes obligatoires en droit international » le statut des frontières. La signature de ce traité, garanti par les quatre puissances, est la condition *sine qua non* à la réunification allemande. Toute modification de la frontière germano-polonaise étant soumise à l'accord des quatre puissances, elle devient dans les faits intangible, on évoque le « caractère définitif des frontières de l'Allemagne Unie », alinéa 1, article 1. Il est suivi, après la réunification, par un traité germano-polonais (14 novembre 1990) ratifié par le Bundestag allemand et la Diète polonaise.

Pour considérer la dimension diplomatique/géopolitique de ce jalon, il peut être formateur de faire travailler les élèves sur l'analyse des positions de chacun des acteurs directs et indirects à chacune des périodes considérées. Les expressions de revendications, qu'elles soient territoriales ou de reconnaissance, utilisées dans les accords internationaux, permettent d'illustrer la permanente oscillation entre conflits et diplomatie dans le tracé de la frontière. Ainsi, il est possible de rappeler qu'en 1945 après les accords de Potsdam, les Allemands qualifient la frontière de « ligne » en d'autres termes une limite provisoire de l'État polonais avec la volonté d'en effacer la dimension politique et d'ouvrir une possible évolution ; les Polonais la nomment comme une « frontière » pour défendre un solide *statu quo* et plaider pour son caractère définitif. De la même manière, les termes et les positions utilisés par la RDA et la RFA sont également à faire considérer. De façon constante, même après les traités de 1970, la RFA continue à affirmer la nécessité d'un traité qui serait signé ultérieurement par une Allemagne réunifiée, permettant ainsi la véritable reconnaissance de cette frontière et son inscription dans les règles du droit international.

Ce jalon peut être l'occasion pour le professeur de faire travailler aux élèves la capacité « **travailler de manière autonome** » par la réalisation d'une étude préliminaire. Cette recherche sera ensuite mobilisée à chaque temps de contextualisation du cours, les élèves pouvant alors présenter le résultat de leur étude oralement en mobilisant une présentation numérique selon les attentes définies par le professeur. Une grille d'attentes pour ce travail peut être communiquée : date, descriptif de la situation, identification des acteurs principaux et secondaires, qualification de la position de chacun de ces acteurs, représentation cartographique du tracé de la frontière. La fiabilité des sources, le croisement des champs disciplinaires (histoire, géographie, sciences-politiques) pour la qualification des situations à la date retenue, la qualité des supports documentaires sélectionnés pourront constituer des critères d'évaluation de ce travail.

Jalon – Dépasser les frontières : le droit de la mer (identique sur l'ensemble des mers et océans, indépendamment des frontières)

Problématique du jalon

Les délimitations maritimes : quels enjeux géopolitiques, formes et fonctions de ces divisions politiques des mers et océans ?

Ce jalon a pour objectif de montrer que les divisions politiques du monde peuvent prendre des formes et fonctions originales en mer, en prenant en compte la spécificité du milieu. La division verticale des mers et océans entre sous-sol, sol, colonne d'eau, eau de surface et espace aérien entraîne ainsi différentes formes et fonctions possibles pour la division

des espaces maritimes. Sur la terre ferme, les frontières peuvent être définies comme les limites spatiales de souveraineté politique des États, facilement identifiables et en partie matérialisées. Or, le milieu marin est lui caractérisé par son unité : les courants et les vents relient les différents bassins au niveau mondial. Si les frontières terrestres s'appuient parfois sur des éléments topographiques dans leurs tracés comme des fleuves ou lignes de crêtes, ceci est inenvisageable en mer. Le terme de frontière maritime se révèle finalement peu pertinent, en vertu du principe juridique de libre circulation sur les mers et océans et en raison d'une impossibilité de matérialisation au niveau physique. C'est pourquoi dans ce jalon le terme de délimitations maritimes est privilégié à celui de frontières maritimes, en accord avec les juristes de la mer.

Il convient de présenter le droit de la mer, sans en faire l'histoire. Celui-ci est le résultat de négociations longues et difficiles, qui renseignent sur les intérêts géopolitiques contradictoires auxquelles les formes et fonctions des délimitations des mers cherchent à répondre. Après une première codification par les quatre conventions de Genève de 1958, plus de vingt ans s'écoulent entre le début des négociations en 1973 sur le droit de la mer et l'entrée en vigueur en 1994 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Cette convention, dite de Montego Bay du nom de la ville de Jamaïque où l'accord est adopté en 1982, est la concrétisation de ces négociations. Ces dernières ont révélé des intérêts géopolitiques contradictoires. Les grandes puissances maritimes comme les États-Unis ou le Royaume-Uni insistent sur la libre-circulation maritime afin que leurs flottes civiles et militaires puissent continuer à agir librement sur l'océan mondial. Les pays en développement, récemment indépendants dans les années 1970 et numériquement majoritaires, cherchent à s'approprier ces espaces maritimes et leurs ressources pour leur développement. Finalement, la convention de Montego Bay est l'objet d'un compromis remarquable entre liberté de navigation et appropriation des mers. En témoignent les différentes formes et fonctions que remplissent les délimitations maritimes actuelles, avec des droits associés à chacune des zones maritimes.

La délimitation des différents espaces marins répond à un principe simple : plus on est proche des côtes d'un État, plus les droits souverains sont importants, plus on s'éloigne, plus la liberté est grande. La CNUDM distingue ainsi les eaux en cinq zones principales à partir du trait de côte :

- les eaux intérieures : les rades, les baies, les ports qui sont en-deçà du trait de côte (ici la ligne de base à partir de laquelle sont mesurées les distances) ont un régime juridique qui correspond au territoire terrestre, avec une pleine souveraineté pour l'État. Il s'agit donc du seul espace maritime où l'État a la pleine souveraineté politique ;
- les eaux territoriales : jusqu'à 12 milles marins depuis le trait de côte. Tous les navires, y compris de guerre, bénéficient du droit de passage inoffensif à partir du moment où ils ne présentent pas de menace. La limite des eaux territoriales ne constitue donc pas une frontière au sens terrestre du terme. L'État peut néanmoins garantir sa sécurité, y compris environnementale, en imposant des réglementations aux navires qui exercent leur droit de passage ;
- la zone contiguë : jusqu'à 24 milles marins depuis le trait de côte. L'État côtier a le droit de prévenir et réprimer les infractions à ses lois et règlements douaniers, fiscaux, sanitaires ou d'immigration ;
- la zone économique exclusive : jusqu'à 200 milles depuis le trait de côte. Fruit d'un compromis, la liberté de navigation et de survol est garantie. En échange, les États côtiers y disposent de « droits souverains » pour l'exploitation des richesses et de « juridiction » principalement pour la protection de l'environnement, il s'agit donc

d'une souveraineté économique et non politique. La CNUDM prévoit une extension possible des droits sur le sous-sol marin par reconnaissance de l'extension du plateau continental de l'État côtier, jusqu'à un maximum de 350 milles marins par les Nations unies ;

- la haute mer : au-delà de 200 milles depuis le trait de côte. La liberté des mers y règne, le droit applicable est celui du pavillon national des navires qui y croisent. Les fonds marins font partie du patrimoine commun de l'humanité. Une négociation actuelle à l'ONU vise à réglementer l'exploitation des ressources génétiques de la colonne d'eau et à renforcer la protection de cet espace (Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine, BBNJ : Biodiversity Beyond National Jurisdiction).

Ainsi, à l'exception des eaux intérieures assimilées au territoire national, la liberté de circulation est garantie par le droit sur toutes les mers, même pour des navires militaires. Ceci constitue donc une belle illustration de dépassement des frontières.

Il est important de bien préciser la dimension quasi universelle de ce droit de la mer. La recherche du consensus et de l'unanimité dans les négociations a permis d'adopter une convention ratifiée par presque tous les États du monde. Hormis certains pays enclavés, seuls quelques pays côtiers comme Israël, la Turquie, le Venezuela ou les États-Unis ne l'ont pas ratifiée. Or, même les États-Unis ont défendu *ab initio* la convention et agissent actuellement, par exemple en mer de Chine, pour favoriser la libre-circulation de leurs navires. Il est à noter que la CNUDM n'est pas le seul traité maritime, des accords spécifiques sont également conclus dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI). Cette institution spécialisée des Nations Unies, chargée d'assurer la sécurité et la sûreté de la navigation maritime et de prévenir la pollution des mers, regroupe, elle, la totalité des États côtiers du monde.

Cependant, le professeur nuancera la présentation de ce cadre quasi universel élaboré pour concilier des intérêts antagonistes qui ne résout pas toutes les tensions liées à la délimitation politique des mers et des océans par les États. Si une gouvernance mondiale a été élaborée, l'application de cette gouvernance à des échelles locales ou régionales peut soulever des questions. Différents exemples sont mobilisables pour illustrer les enjeux géopolitiques des délimitations maritimes. Le professeur pourrait retenir l'exemple de la mer de Chine méridionale, convoitée par plusieurs États côtiers en raison de ses ressources halieutiques et d'hydrocarbures et faisant l'objet d'une militarisation renforcée par l'occupation d'îlots jusqu'à peu inhabités⁶. L'exemple de l'Arctique se révélerait également intéressant à analyser, sous l'angle du différend entre le Canada et les États-Unis concernant le statut juridique de la route du Nord-Ouest. Le Canada revendique une inscription de cette route dans ses eaux territoriales, alors que les États-Unis la considèrent comme des eaux internationales ouvertes à la libre-circulation.

Plusieurs pistes pédagogiques peuvent être explorées. Sur ce sujet, les élèves pourraient travailler en particulier les compétences « **se documenter** » et « **travailler de manière autonome** », par la réalisation d'une fiche de lecture à partir d'un article scientifique. Le professeur proposerait la lecture d'un article portant, par exemple, sur une région où la mise en œuvre du droit de la mer fait l'objet d'interprétations diverses. Les élèves pourraient choisir un article parmi plusieurs en fonction de leur intérêt. En classe de première, l'article serait sélectionné par le professeur pour être suffisamment accessible et éventuellement accompagné d'un lexique.

Retrouvez éducol sur



6. Pour illustrer ce point, le site du *Center for Strategic International Studies* propose des photographies satellites actualisées des îlots : <https://amti.csis.org/>

Un exemple de structuration possible pour la fiche de lecture :

- informations bibliographiques : auteur, titre de l'ouvrage ou revue, lieu et date de publication, nombre de pages ;
- contexte : type d'ouvrage ou d'article, présentation courte du ou des auteurs ;
- thème et problématique : thème général et fil rouge de l'article ;
- synthèse : reprise du plan de l'article, idées clés, citations marquantes ;
- intérêt pour le cours : thème, axe et jalon dans lequel s'inscrit l'article, façon d'intégrer cet article dans un devoir.

La fiche de lecture aiderait les élèves à saisir que la gouvernance mondiale des mers se heurte à des enjeux géopolitiques et des interprétations concurrentes à des échelles régionales ou locales.

Orientations pour la mise en œuvre de l'objet de travail conclusif

Articulation et sens général de l'objet de travail conclusif

Articulation de l'objet de travail conclusif avec le thème

L'objet de travail conclusif permet d'appliquer au cas européen les connaissances acquises dans l'introduction et les deux axes. L'Union européenne (UE) est parcourue par des frontières de plus en plus nombreuses, plus ou moins marquées, avec l'affirmation d'espaces transfrontaliers. Ces frontières ont été tracées pour répondre à différentes logiques et font aujourd'hui l'objet de débats.

Problématique et sens général de l'objet de travail conclusif

Quels sont les formes, fonctions et enjeux géopolitiques des frontières internes et externes de l'Union européenne ?

L'Union européenne, par sa construction progressive et ses finalités, vise à faire émerger une nouvelle entité politique supranationale qui remet en cause la division politique du monde entre États jouissant de l'exclusivité de la souveraineté politique sur leur territoire national. Par exemple, avec le marché commun, l'Union européenne dispose d'une frontière extérieure commune vis-à-vis du reste du monde pour les marchandises, accompagnée d'une quasi-disparition des frontières internes entre États. L'espace Schengen vise également cet effacement des frontières internes pour les flux de personnes mais son périmètre ne coïncide pas avec celui de l'UE. Néanmoins, le rétablissement de contrôles aux frontières et la non-adhésion de tous les pays de l'Union européenne à cet espace de libre-circulation des personnes soulignent les débats et affrontements liés aux frontières, dans le cadre d'un renforcement, voire d'une matérialisation, des frontières externes de l'Union européenne.

Articulation des jalons à l'objet de travail conclusif

Les trois jalons s'emboîtent successivement dans une approche par échelle. Le premier jalon traite des frontières externes de l'espace Schengen de l'Union européenne avec la question « venir en Europe, passer la frontière ». Le deuxième jalon se place à l'échelle intermédiaire d'un État adhérent dont les frontières peuvent être à la fois externes et internes. Enfin, à une échelle plus grande, le troisième jalon envisage certaines frontières internes au centre d'« espaces transfrontaliers intra-européens ».

Éléments fondamentaux des jalons

Si le degré d'approfondissement des jalons est laissé à l'appréciation du professeur, l'élève doit réussir à faire le lien à l'intérieur de chaque jalon avec ce qui a été étudié précédemment au sein du thème.

Jalon – Les enjeux de Schengen et du contrôle aux frontières : venir en Europe, passer la frontière

À travers les enjeux de Schengen, c'est la question du passage de la frontière pour venir dans l'espace Schengen qui est posée, avec les contrôles aux frontières différenciés que cela implique. Ce jalon permet d'aborder la partie de la problématique dédiée aux enjeux géopolitiques et aux formes des frontières externes de l'Union européenne. Les élèves doivent identifier qu'au fur et à mesure des élargissements, les frontières externes de l'espace Schengen sont de plus en plus nombreuses [introduction]. En jouant sur les échelles, le professeur fait saisir que ces frontières prennent différentes formes géographiques : lignes comme la frontière Pologne / Biélorussie, points comme les lieux de contrôle au sein des ports et aéroports. Le contrôle aux frontières prend donc des formes variées, plus ou moins marquées [introduction], en fonction notamment de rapports de force géopolitiques avec des pays tiers.

Le professeur présente notamment la multiplication de clôtures et murs et la mise en place de l'agence Frontex, active en particulier en mer Méditerranée, qui mettent en jeu la fonction protectrice de la frontière [axe 1]. Or, cette fonction protectrice assignée aux frontières externes fait débat [axe 2] entre pays de l'Union européenne. Ainsi le groupe de Visegrád actuellement constitué de la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie défend des politiques très strictes de contrôle sur les migrations, alors que d'autres pays ont une approche différente. Les pays frontaliers du sud de l'Europe traversent une crise importante avec l'arrivée de nombreux migrants par la mer à l'origine de la mort de plusieurs milliers de personnes par noyade chaque année. Cette crise remet en cause l'unité envisagée par les accords de Schengen.

Néanmoins le contrôle aux frontières peut aussi être facilité en fonction du pays d'origine [introduction]. Pour un certain nombre d'États développés ou émergents, des accords sont passés avec l'espace Schengen pour permettre à leurs résidents d'entrer puis de circuler au sein de cette zone sans visa. L'étude de cartes à une échelle mondiale pourrait utilement compléter l'analyse, en différenciant les pays en fonction des conditions d'entrée de leurs ressortissants dans l'espace Schengen : visa ou uniquement passeport. Les pays dispensés de visa correspondent ainsi souvent à des alliés géopolitiques de l'Europe.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour travailler les capacités à approfondir spécialement en enseignement de spécialité. Ainsi pour les capacités « **analyser, interroger, adopter une démarche réflexive** » et « **se documenter** », le professeur pourrait faire constituer aux élèves une revue de presse sur un sujet ciblé en fonction du jalon, en lien avec l'actualité du moment, par exemple sur la crise des migrants ou les tensions entre États sur les contrôles aux frontières. Un élève ou un groupe d'élèves pourraient préparer un compte-rendu synthétique, problématisé et ordonné de la manière dont la presse (papier et numérique) traite le thème sélectionné. Ce compte-rendu, oral ou écrit, permettrait aux autres élèves de prendre rapidement connaissance de l'actualité sur ce sujet, et dans une démarche réflexive, de leur faire constater la diversité des points de vue et des analyses.

Pour structurer le travail, les élèves devraient d'abord proposer une problématique, un angle d'attaque permettant d'éclairer le sujet sélectionné. Puis ensuite, ils sélectionneraient un nombre d'articles restreint en les synthétisant et en les regroupant suivant leur manière de

traiter le sujet : approche essentiellement factuelle, prise de position dans tel ou tel sens, en faisant le lien lorsque c'est pertinent avec l'orientation politique du média concerné. Pour les aider, des outils existent comme le site des *Décodeurs du Monde* qui propose par exemple un moteur de recherche des sites d'information en donnant des indications sur leur positionnement politique <https://www.lemonde.fr/verification/> ou encore le site de l'Agence France Presse qui propose une vérification d'informations (<https://factuel.afp.com>).

Jalon – Les frontières d'un État adhérent

L'étude des frontières d'un État adhérent a pour objectif de compléter et de prolonger la réflexion de l'introduction et des deux axes du thème en l'appliquant à une étude concrète et contemporaine dans l'Union européenne. La problématique de l'objet de travail conclusif sur les enjeux géopolitiques, les formes et les fonctions des frontières de l'Union européenne est ainsi appliquée à un État spécifique. Le choix de l'État adhérent à l'Union européenne relève du professeur. Un État de l'espace Schengen sera privilégié afin de fournir un cas concret dans la continuité du premier jalon de l'objet de travail conclusif. En fonction du choix retenu, le professeur présentera les fonctions des frontières étatiques : se protéger, se partager des territoires ou séparer deux systèmes politiques [axe 1]. Les débats engendrés par ces frontières seront également mis en avant [axe 2].

Plusieurs États peuvent se révéler particulièrement intéressants pour ce jalon, le professeur n'en retenant qu'un seul, suffisamment riche pour faire le lien avec le reste du thème. Par exemple, l'Espagne présente des frontières ouvertes et perméables avec le Portugal et la France mais très surveillées en Méditerranée et matérialisées par des murs autour des enclaves de Ceuta et Melilla au Maroc. La Hongrie compte un cas de construction de mur sur la frontière externe à Schengen du pays, alors que les contrôles et matérialisations de la frontière avec d'autres États de l'Union européenne sont plus variables. L'Allemagne présente quant à elle la particularité d'avoir détruit le mur qui la « coupait », son étude viendrait alors enrichir le jalon sur la frontière germano-polonaise. Ce pays pratique aujourd'hui une politique d'ouverture de ses frontières intra-Schengen, le rétablissement des contrôles aux frontières s'y révélant rare et limité dans le temps [axe 1]. Ces quelques exemples ne sont pas limitatifs, la Lituanie, Chypre ou la République d'Irlande constituent d'autres situations possibles.

Pour la mise en œuvre pédagogique, les capacités « **se documenter** » et « **s'exprimer à l'oral** » peuvent être particulièrement travaillées. L'étude des frontières d'un pays se prête à un exposé concis et problématisé qui permet de travailler à la fois la communication et le raisonnement par l'organisation du discours. L'élève (ou les élèves) devrait(aient) alors identifier les enjeux géopolitiques, les formes et les fonctions des frontières d'un État donné. Différentes options sont envisageables : le professeur détermine ou fait choisir l'État concerné par les élèves, qui travaillent de façon individuelle ou en groupe. Une possibilité pour que tous les élèves aient l'opportunité de s'entraîner à l'oral est de leur demander de s'enregistrer pour leur exposé. Afin de favoriser la créativité des élèves, différentes formes d'exposé promouvant l'utilisation de l'outil numérique pourraient être acceptées voire encouragées, tout en rappelant que le fond doit primer sur la forme. Par exemple, un format « *draw my life* » courant sur Youtube pourrait être envisagé : l'élève dessine et explique au fur et à mesure, en voix *off*, ce qu'il met en images.

Jalon – Les espaces transfrontaliers intra-européens : passer et dépasser la frontière au quotidien

Dans ce dernier jalon, la problématique sur les enjeux géopolitiques et les fonctions des frontières internes de l'Europe est abordée à travers l'analyse d'une forme spécifique de division politique : les espaces transfrontaliers. En effet, la construction européenne a

entraîné l'ouverture des frontières intra-européennes. Celle-ci se concrétise par la formation d'espaces transfrontaliers européens, caractérisés par des échanges structurés, durables et par un certain nombre de traits communs de part et d'autre de la frontière. Leur extension est largement liée aux flux quotidiens de personnes. Le passage de la frontière au quotidien indique que pour de nombreux « navetteurs » le travail et le domicile se trouvent dans deux pays différents. Les espaces transfrontaliers étudiés précédemment [introduction] sont ainsi de nouveau analysés dans un cadre européen. Le professeur donne aux élèves un aperçu global de ces espaces et de leurs spécificités à l'aide de cartes, statistiques, photographies et textes de différentes natures. Les différentiels de natures multiples à l'origine des flux frontaliers et les infrastructures de communication visant à faciliter le franchissement des frontières seront soulignés. Il est à noter que l'Union européenne cherche à mettre en place des formes de gouvernance transnationales comme les Groupements européens de coopération territoriale (GECT). Elle vise un développement territorial spécifique qui ne repose pas uniquement sur l'exploitation des différentiels. Par ce moyen, l'UE remet partiellement en cause les divisions politiques actuelles de l'Europe en États-nations. Ceci constitue ainsi une forme spécifique de dépassement des frontières par la coopération qui rappelle le droit de la mer [axe 2].

Le professeur veillera enfin à compléter l'étude par des exemples d'espaces transfrontaliers à plus grande échelle choisis pour l'intensité de leurs échanges. Plusieurs exemples se révèlent pertinents, comme la frontière germano-polonaise aujourd'hui [axe 2] ou la frontière entre la France et la Belgique, le Luxembourg ou l'Allemagne.

Pour approfondir les capacités « **réaliser des productions graphiques et cartographiques dans le cadre d'une analyse** » et « **transposer un texte en croquis** » travaillées en tronc commun, en lien avec les capacités de l'enseignement de spécialité « **se documenter** » et « **travailler de manière autonome** », il serait intéressant d'envisager pour ce jalon la construction d'un croquis faisant la synthèse des spécificités d'un espace transfrontalier. Cela serait l'occasion de compléter la remobilisation des connaissances et de varier les modes de restitution et d'expression. Ainsi, le professeur pourrait proposer aux élèves d'effectuer une recherche sur un site comme <http://www.espaces-transfrontaliers.org/> qui compte une section très riche en cartes dans sa rubrique consacrée aux ressources. Les recherches seront orientées en fonction des cartes disponibles et des points saillants à faire ressortir. Les élèves seraient amenés à spatialiser les caractéristiques d'un espace transfrontalier sous la forme de croquis. Ce croquis pourrait par exemple mettre en avant les formes de coopérations institutionnelles entre territoires, les infrastructures de transport, les flux transfrontaliers de différente nature ainsi que les différentiels à l'origine de ces flux. Un ou plusieurs articles pertinents sur l'espace considéré serviraient à enrichir le croquis en informations complémentaires cartographiables.

Les ressources

Introduction

Foucher M., 2016, *Le Retour des frontières*, CNRS éditions.

Moullé F. (dir.), 2017, *Frontières*, Presses universitaires de Bordeaux.

Neisse F., Novosseloff A., 2015, *Des murs entre les hommes*, La Documentation française.

Papin D., Tertrais B., 2016, *L'Atlas des frontières. Murs, migrations, conflits*, Les Arènes.

Wihl de Wenden C. (dir.), 2019, dossier « Soixante ans de "libre circulation" en Europe », *Migrations Sociétés*, Vol. 31, n°175, janvier-mars.

Retrouvez éducol sur



L'Institut des frontières et discontinuités : <https://ifd.hypotheses.org/>, groupement d'intérêt scientifique issu de collaborations entre laboratoires de recherches belges et françaises.

Dossier thématique sur le site Géoconfluences, « La frontière, discontinuités et dynamiques » : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/la-frontiere-discontinuites-et-dynamiques>, 2012.

La rubrique « Cartes géopolitiques » du site diploweb.com, qui recense de nombreux cas de tensions autour de frontières : <https://www.diploweb.com/-Cartes-geopolitiques-1-.html>

Axe 1, jalon – Pour se protéger : le limes rhénan

Reddé M., 2014, *Les frontières de l'Empire romain*, Éditions Archéologie Nouvelle.

Reddé M., 2015, « Limes », *The Encyclopedia of the Roman Army*, vol. 2, Wiley Blackwell.

Axe 1, jalon – Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique

Foucher M., 2014, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, CNRS éditions.

Lefebvre C., 2015, *Frontières de sable, frontière de papier. Histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIX^e-XX^e siècles*, Publications de la Sorbonne.

Axe 1, jalon – Pour séparer deux systèmes politiques : la frontière entre les deux Corée

Gelézeau V., 2018, « La frontière coréenne et le "problème" nord-coréen », *Critique*, n° 848-849.

Neisse F., Novosseloff A., 2015, *Des murs entre les hommes*, La Documentation française. (Premier chapitre : « La zone démilitarisée entre les deux Corées : un mur-frontière hors du temps ».)

Quisefit L., 2013, « Le 38^e parallèle et la dyade coréenne : origines et mutations d'une barrière frontalière », *L'Espace politique*, n° 20.

Guichard J., 2011, « La frontière inter-coréenne, par-delà la guerre froide », *CERISCOPE Frontières*. En ligne : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part3/la-frontiere-inter-coreenne-par-dela-la-guerre-froide>

Axe 2, jalon – Reconnaître la frontière : la frontière germano-polonaise de 1939 à 1990, entre guerre et diplomatie

De Gémeaux C., 2016, « Les frontières allemandes : un problème continental », *Questions internationales*, mai-août, n° 79-80.

Retrouvez éducol sur



Draus F., 1990, *La ligne Oder-Neisse et l'évolution des rapports germano-polonais*, Fondation pour les études de défense nationale.

Wrzesinski W, 2001, « L'Allemagne et la Pologne, 1918-1944-2000 », *Matériaux historiques de notre temps*, n°61-62, La Contemporaine.

« L'Allemagne et ses frontières en 8 cartes », *L'Histoire*, Carthèque, 13 mars 2017. En ligne : <https://www.lhistoire.fr/carte/lallemagne-et-ses-frontieres-en-8-cartes>

Axe 2, jalon – Dépasser les frontières : le droit de la mer (identique sur l'ensemble des mers et des océans, indépendamment des frontières)

Bellayer Roille A., 2011, « Les enjeux politiques autour des frontières maritimes », *CERISCOPE Frontières*. En ligne : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part2/les-enjeux-politiques-autour-des-frontieres-maritimes>

Bautzmann A., 2018, « Mers et océans. Géopolitique & Géostratégie », *Diplomatie*, n° 46, août-septembre.

Escach N., 2016, « Partage de la mer et nouveaux conflits géopolitiques en Baltique », *Hérodote*, 2016/4 (n° 163), p. 175-191.

Fillon J.-L., 2015, « Le droit de la mer : entre liberté et souveraineté », dans « Océan, richesse de l'humanité, un bien commun à protéger », *France Forum*, n° 58.

Lasserre F., 2018, « Convention du droit de la mer : des concepts généralisés mais des interprétations encore divergentes », *Les Grands Dossiers de diplomatie*, n° 46, Août-Septembre, Areion Group, p. 80-83.

Pancraccio J.-P., 2016, « L'océan à la découpe », dans « Le réveil des frontières. Des lignes en mouvement », *Questions internationales*, n° 79-80, mai-août, p. 62-68.

Pognonec, A., 2017, « Vers une gouvernance mondiale de l'océan ? », *La Mer, nouvel eldorado ?*, La Documentation française, p. 145-160.

Objet de travail conclusif

Frétiigny J.-B., 2013, « La frontière à l'épreuve des mobilités aériennes : étude de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle », *Annales de géographie*, 2013/2 (n° 690), p. 151-174.

Orcier P., « Frontières et territoires frontaliers en Europe : une visite guidée », *Géoconfluences*, 2019, En ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/territoires-europeens-regions-etats-union/corpus-documentaire/frontieres-et-territoires-frontaliers-en-europe-une-visite-guidee>

Les pièges à éviter

Pièges communs à tout le thème

- Traiter l'axe sans le relier au thème
- Traiter le jalon pour lui-même sans le relier à l'axe ou au thème
- Contextualiser un jalon de manière trop détaillée
- Établir des comparaisons entre des jalons qui s'inscrivent dans des contextes historiques différents

Introduction

- Traiter le thème des frontières indépendamment de la question des divisions politiques du monde
- Traiter des frontières qui ne sont pas des limites d'États souverains

Axe 1, jalon – Pour se protéger : le *limes* rhénan

- Développer en détail l'histoire des conquêtes et difficultés romaines en Germanie
- Traiter en détail des éléments qui ne sont pas en rapport direct avec la fonction de protection

Axe 1, jalon – Pour se partager des territoires : la conférence de Berlin et le partage de l'Afrique

- Détailler la situation coloniale au moment de la conférence de Berlin
- Reprendre le mythe de tracé de frontières à la règle sans connaissance du terrain
- Élargir le cadre chronologique jusqu'aux problèmes posés par les frontières postcoloniales

Axe 1, jalon – Pour séparer deux systèmes politiques : la frontière entre les deux Corée

- Détailler les événements de la guerre de Corée
- Présenter la frontière comme complètement hermétique depuis 1953

Axe 2, jalon – Reconnaître la frontière : la frontière germano-polonaise de 1939 à 1990, entre guerre et diplomatie

- Traiter les conséquences de ces tracés successifs de la frontière (réfugiés, minorités...)
- Oublier de centrer l'étude sur les deux modalités d'établissement de la frontière germano-polonaise

Axe 2, jalon – Dépasser le droit de la mer : le droit de la mer (identique sur l'ensemble des mers et des océans, indépendamment des frontières)

- Développer une histoire du droit de la mer
- Parler de frontières maritimes, alors que ces délimitations juridiques ne peuvent s'apparenter à des frontières au sens de limite de la souveraineté politique d'un État

Objet de travail conclusif

- Faire l'histoire de la construction européenne
- Prendre parti sur les questions d'ouverture ou de fermeture des frontières
- Limiter l'étude aux migrants extra-européens et aux réfugiés

Retrouvez éducol sur

